

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

On annonce les fiançailles de M^{lle} Madeleine Gastaldi, fille du comte Etienne Gastaldi, et petite-fille du regretté Maire de Monaco, avec le baron de Labeau, lieutenant au 17^e chasseurs à cheval.

Cette union sera très favorablement accueillie dans la Principauté où la famille Gastaldi est entourée d'unanimes sympathies.

On annonce les fiançailles du prince Georges de Grèce, second fils du roi de Grèce, ancien haut commissaire en Crète, avec la princesse Marie Bonaparte, fille du prince Roland Bonaparte, membre de l'Institut. La princesse est née le 2 juillet 1882 et le prince Georges est âgé de 38 ans.

La cérémonie a eu lieu vendredi dernier en présence du roi Georges I^{er}, en ce moment à Paris, qui a conduit son fils avenue d'Iéna, résidence du prince Roland.

Le lendemain, à l'église grecque de la rue Bizet, a été célébré en présence des fiancés, du roi de Grèce, du prince Roland et de sa famille, de M. Delyanni, ministre de Grèce, des membres de la légation et des personnes de la suite du souverain et du prince Georges, un *Te Deum* d'actions de grâces à l'occasion de cet événement.

Le prince Roland a offert, après la cérémonie, un déjeuner de fiançailles, auquel assista le roi Georges I^{er}, qui n'est parti que le lendemain pour Copenhague.

C'est au retour du roi de Grèce à Paris que sera signé le contrat, dans les premiers jours d'octobre.

Puis aura lieu, à Paris également, le mariage civil et catholique, que suivront, à Athènes, les cérémonies religieuses orthodoxes et les fêtes nuptiales.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Monaco,
Vu le rapport de M. le Directeur des Travaux Publics en date du 29 août dernier;

Vu l'Ordonnance sur la Police générale du 6 juin 1867, titre II, chapitre XII;

Considérant que les travaux de rechargement général de la chaussée de l'avenue Castelleretto nécessitent l'interruption momentanée de la circulation des voitures, charrettes et autres véhicules sur la dite avenue;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — A dater d'aujourd'hui jusqu'à l'achèvement du rechargement général de la chaussée de l'avenue Castelleretto, la circulation des véhicules de toute nature est interdite entre la place de la Gare et le boulevard de l'Ouest.

ART. 2. — Le Directeur des Travaux Publics,

le Directeur de la Sûreté Publique et le Commandant des Carabiniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Monaco, le 3 septembre 1907

POUR LE MAIRE,

Le Membre de la Commission Communale délégué :

Vu et approuvé :

F. GINDRE

POUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

L'Inspecteur Général adjoint des Finances
chargé de l'intérim,

J. PALMARO

Dans son audience du 27 août 1907, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé V., H., né à Nîmes (Gard), le 1^{er} janvier 1848, horloger, sans domicile fixe, à douze jours de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion, avec la circonstance de récidive.

VARIÉTÉS STATISTIQUES

Éléments comparatifs de statistique foncière internationale

Valeur de la propriété bâtie et non bâtie
des principaux États de l'Europe.

Dans cette petite étude, nous nous proposons de rechercher la valeur de la propriété immobilière à l'étranger, en la dégagant des charges fiscales qui l'atteignent.

Nous présenterons ces renseignements sous forme de monographies symétriques où nous grouperons les renseignements que nous avons pu nous procurer.

Ces monographies sont classées dans l'ordre alphabétique, qui nous a paru le plus normal.

Ordre des Monographies.

I. Allemagne.	VIII. Grande-Bretagne.
Prusse.	IX. Grèce.
Bavière.	X. Hongrie.
Saxe.	XI. Italie.
Wurtemberg.	XII. Norvège.
Bade.	XIII. Pays-Bas.
Alsace-Lorraine.	XIV. Portugal.
II. Autriche.	XV. Roumanie.
III. Belgique.	XVI. Russie.
IV. Bulgarie.	XVII. Serbie.
V. Danemark.	XVIII. Suède.
VI. Espagne.	XIX. Suisse.
VII. France.	

I. — ALLEMAGNE.

Les États dont la confédération forme l'Empire Allemand, peuvent être répartis en 2 groupes distincts.

Le premier comprend les pays dont le chiffre de population est particulièrement important. Ce sont les royaumes de Prusse, de Bavière, de Saxe et Wurtemberg, le Grand-Duché de Bade.

Le deuxième groupe est constitué par les vingt États dits secondaires; l'importance de ces petits États au point vue fiscal étant toute relative, il est sans intérêt sérieux de s'y arrêter. Nous les laisserons en dehors de notre examen.

1^o Prusse. — Propriété bâtie : L'évaluation des immeubles bâtis comprend la valeur du sol et même dans une certaine mesure celle des cours, jardins et autres dépendances immédiates d'une étendue inférieure à 25 ares.

La valeur des immeubles bâtis taxés en 1892, était estimée à 20 milliards 600 millions de marks. (Le mark vaut 1 fr. 25).

Propriété non bâtie : La valeur de la propriété non bâtie atteinte par l'impôt était chiffrée à 25 milliards de marks.

2^o Bavière. — Propriété bâtie : D'après les renseignements recueillis en 1882, l'impôt locatif portait à cette époque sur 247.489 bâtiments, comportant ensemble un revenu imposable se chiffrant à 83.362.579 marks.

Propriété non bâtie : La contribution foncière sur la propriété non bâtie porte sur un revenu de 240 millions de marks.

Il n'a pas été possible, pour ce pays, de donner un autre mode d'estimation de la propriété immobilière.

3^o Saxe. — Actuellement, l'impôt repose encore sur les résultats de l'évaluation générale des revenus territoriaux, exécutée de 1838 à 1842.

Par suite, l'évaluation de la propriété qui n'a pas d'autres bases ne peut qu'être erronée, la situation ayant bien changé depuis cette époque.

Cependant, pour en avoir une idée, on peut estimer :

Propriété bâtie : à 3 milliards de marks.

Propriété non bâtie : à 2 milliards 1/2 de marks.

4^o Wurtemberg. — La situation financière est réglée dans sa forme actuelle par la loi du 28 avril 1873.

Propriété bâtie : Les rôles de la contribution sur la propriété bâtie donnent actuellement un total de 529.721 bâtiments, avec une valeur vénale de 2 milliards de marks.

Propriété non bâtie : Pas d'indications.

5^o Bade. — L'évaluation a été entreprise de 1872 à 1874; elle sert de base encore.

La révision en 1887 a donné les résultats suivants :

Propriété bâtie : 227.000 bâtiments, correspondant à une valeur vénale de 809.931.000 marks.

Propriété non bâtie : 862.768 parcelles, d'une valeur capitale de 1.461.362.337 marks.

Empire d'Allemagne, étendue du territoire : 540.684 kilomètres carrés.

II. AUTRICHE.

La dernière estimation date de 1898.

Propriété non bâtie : Sa valeur a été estimée à 22 milliards 450 millions de florins (le florin vaut 2 fr. 10), soit pour la propriété non bâtie une valeur d'environ 45 milliards de francs.

Propriété bâtie : Évaluée en 1898 à 27 milliards 365 millions de francs.

Étendue du territoire : 300.008 kilomètres carrés.

III. BELGIQUE.

La loi française du 3 primaire an VII est demeurée, en Belgique, la base des dispositions qui régissent ce pays. Les nouvelles évaluations portent sur l'expertise parcellaire commencée en 1896 pour les propriétés bâties et non bâties.

Le travail a été exécuté de 1897 à 1899. Il n'a pas encore été entrepris pour les propriétés non bâties.

Propriété bâtie : 6.584.258 immeubles, représentant une valeur globale de 7 milliards.

Étendue du territoire : 29.456 kilomètres carrés.

IV. BULGARIE.

Les évaluations datent de 1895.

Propriété bâtie : Valeur vénale, 4 milliards.

Propriété non bâtie : A été estimée en 1899 à 5 milliards.

Étendue du territoire : 95.706 kilomètres carrés.

V. DANEMARK.

Propriété bâtie : (Chiffres de 1896).

On ne connaît exactement que la valeur de la propriété bâtie concernant Copenhague, s'élevant à 778 millions de francs, propriété occupant environ 8 millions de mètres carrés (y compris les étages des maisons). La valeur des propriétés bâties des autres parties du royaume peut s'élever à 1 milliard 500 millions.

Propriété non bâtie : S'approchant d'un milliard de couronnes, soit 1.390 millions de francs.

Étendue du territoire : 38.455 kilomètres carrés.

VI. ESPAGNE.

L'Espagne ne possède pas de cadastre et par suite toutes les estimations sont très défectueuses.

La loi du 27 mars 1900 a ordonné d'en établir un, mais il faudra de nombreuses années avant qu'il puisse voir le jour.

Propriété bâtie : En 1898, environ 10 milliards.

Propriété non bâtie : En 1898, environ 20 milliards.

Étendue du territoire : 497.371 kilomètres carrés.

VII. FRANCE.

L'évaluation, qui sert, du reste, de base à l'impôt, remonte à 1887-1889; cette enquête est également en cours de révision.

Il a été relevé environ 7 millions de propriétaires.

Propriété bâtie : Nombre, 9.051.542.

Valeur vénale : 49 milliards 320 millions 984.314 francs; revenu, 2 milliards 90 millions.

Propriété non bâtie : La dernière évaluation a été faite en 1879-1881.

La contenance totale a été évaluée à 50.035.159 hectares.

On sait que le service géographique de l'armée fixe la superficie totale de la France à 53.646.374 hectares. La valeur vénale a été fixée à 91 milliards 573 millions 267.075 francs.

VIII. GRANDE-BRETAGNE.

Propriété bâtie : Valeur brute, 1 milliard 700 millions de livres sterling.

Propriété non bâtie : 2 milliards 600 millions de livres sterling.

Étendue du territoire : 151.056 kilomètres carrés.

Il est intéressant de dire, en passant, quelques mots de la conception toute spéciale à l'Angleterre du « droit de propriété ».

En Angleterre il y a la *possession légitime* et non la *propriété*.

En effet, notre *propriété*, conception latine, « droit d'user, de jouir et d'abuser », de disposer souverainement, n'est point celle des Anglais.

Le propriétaire anglais n'est point le maître de son sol; il n'y a qu'un intérêt exclusif, dominant, supérieurement durable et sûr sans doute.

On se contenterait d'être, de cette façon, *intéressé* dans les domaines du duc de Westminster, mais de par la loi essentielle, la terre appartient à la Couronne.

« Une tenure en fief, sous la Couronne, dit Cliffe Leslie, est le plus grand intérêt qu'un sujet puisse avoir dans le sol... »

C'est le pur droit féodal.

Les Anglais sont théoriquement, philosophiquement, bien loin du code civil!

Quoique il en soit, le « gros revenu » des propriétaires anglais (terres et maisons) est évalué, pour 1903-04, à 6 milliards 350 millions de francs.

Le dernier rapport des « Commissioners of this Majesty's Inland Revenue », pour l'année 1904-05, donne d'autre part les renseignements suivants, des plus suggestifs :

Superficie totale recensée du Royaume-Uni : 28.847.904 hectares.

Nombre de propriétaires : 1.152.286.

Mais dans ce total, 852.438 propriétaires ne détiennent ensemble que 75.365 hectares; soit une moyenne de 880 mètres carrés pour chacun.

Ce sont des emplacements de maison.

Ensuite 138.346 propriétaires détiennent ensemble 215.789 hectares.

Il reste donc 28.556.942 hectares, sur la superficie totale de 28.847.904, pour seulement 161.482 propriétaires.

Tel est le nombre réel des propriétaires du sol anglais.

Si on regarde encore de plus près, on trouve parmi ces 161.482 propriétaires du Royaume-Uni, 155.708 possédant ensemble 10 millions d'hectares en chiffres ronds.

Il reste ainsi 18 millions d'hectares possédés par 5.774 propriétaires.

Ainsi, dans ce vaste et puissant peuple de 44 millions d'habitants, 5.774 individus possèdent les deux tiers du territoire du royaume (18 millions d'hectares sur 28 millions)!

En poursuivant l'analyse, on arrive même à dégager ces traits décisifs : 2.184 propriétaires possèdent ensemble 15.550.408 hectares, soit 54 % de la totalité, plus de la moitié du pays, et parmi eux, 421 possèdent ensemble 9.153.302 hectares, soit 32 % de la superficie totale, c'est-à-dire « le tiers » de l'Angleterre.

Rappelons, en passant, qu'on compte en France un minimum de 7 millions de propriétaires; on est, on le voit, loin des 161.482 propriétaires anglais.

Or, tandis qu'en France on veut établir un impôt sur le revenu d'après le modèle anglais, les Anglais se préoccupent de réformer leur système.

Une commission parlementaire étudie la question.

Pour le moment, elle vient d'obtenir du président du « Board of Inland Revenue » une intéressante statistique sur les millionnaires du Royaume-Uni.

Elle se résume ainsi : 1° 6.500 personnes jouissent d'un revenu variant de 126.100 à 252.200 francs, représentant un revenu total de 1.134.900.000 francs;

2° 2.500 personnes jouissent d'un revenu de 252.201 à 504.400 francs représentant ensemble 882.700.000 fr. de revenu;

3° 750 personnes jouissent d'un revenu de 504.401 à 1.008.800 francs, représentant ensemble 529.620.000 fr. de revenu;

4° 500 personnes jouissent d'un revenu de plus de 1.008.800 francs, représentant ensemble 504.400.000 fr. de revenu.

Revenu total de ces 10.250 personnes : 3.051.620.000 fr.

Au taux moyen de 3 %, ce revenu représente un capital de « cent un milliards » sept cent vingt millions 666.666 fr. C'est quelque chose!

Partagez, suivant certaines théories avancées, cette somme entre les 44 millions d'Anglais, cela ne fait plus que 2.311 francs de capital pour chacun.

Ce n'est pas encore là le moyen de supprimer la misère!

IX. GRÈCE.

Propriété bâtie : Évaluation faite en 1903, 2 milliards.

Propriété non bâtie : Le défaut de cadastre n'a pas permis de faire une évaluation; tout au plus peut-on donner une approximation de 3 milliards.

Étendue du territoire : 64.679 kilomètres carrés.

X. HONGRIE.

Propriété bâtie : Environ 5 milliards.

Propriété non bâtie : Environ 7 milliards 500 millions.

Étendue du territoire : 324.851 kilomètres carrés.

XI. ITALIE.

Les évaluations datent de 1889.

Propriété bâtie : Près de 11 milliards.

Propriété non bâtie : Il n'y a pas moins, en Italie, de vingt-deux cadastres différents; on conçoit, dans ces conditions, combien il est difficile de fixer une valeur à la propriété non bâtie; approximativement, 14 milliards.

Étendue du territoire : 286.682 kilomètres carrés.

XII. NORVÈGE.

Propriété bâtie et non bâtie : Il n'a pu être fait de distinctions.

On peut évaluer en bloc la valeur de la propriété foncière à environ 20 milliards.

Étendue du territoire : 327.477 kilomètres carrés.

XIII. PAYS-BAS.

Propriété bâtie : Près de 6 milliards.

Propriété non bâtie : Près de 2 milliards.

Étendue du territoire : 321.353 kilomètres carrés.

XIV. PORTUGAL.

La législation fiscale portugaise vient d'être tout récemment remaniée; on n'a pas encore publié les résultats obtenus.

Propriété bâtie : Approximativement, 7 milliards.

Propriété non bâtie : Approximativement, 9 milliards.

Étendue du territoire : 88.954 kilomètres carrés.

XV. ROUMANIE.

Propriété bâtie : Estimée à 1 milliard 500 millions.

Propriété non bâtie : Estimée à 4 milliards.

Étendue du territoire : 131.353 kilomètres carrés.

XVI. RUSSIE.

Il n'a pu être fait aucune évaluation.

Étendue du territoire : 19.981.214 kilomètres carrés.

XVII. SERBIE.

Il n'existe pas de cadastre. On peut seulement avoir une approximation assez vague.

Pour la propriété bâtie, 6 milliards; pour la propriété non bâtie, 4 milliards.

Étendue du territoire : 48.303 kilomètres carrés.

XVIII. SUÈDE.

Tous les impôts fonciers ont été remplacés en Suède par un impôt sur le revenu qui frappe à la fois les revenus du capital et du travail; il est donc impossible, n'ayant point de base, de déterminer la valeur de la propriété foncière.

Approximativement, propriété bâtie : 9 milliards.

Approximativement, propriété non bâtie : 14 milliards.

Étendue du territoire : 411.217 kilomètres carrés.

XIX. SUISSE.

Une législation particulière régit chaque canton. Il n'a pas été possible de coordonner les quelques renseignements épars sur la propriété foncière pour fixer un total à l'ensemble de la Suisse.

Approximativement, propriété bâtie : 8 milliards.

Approximativement, propriété non bâtie : 5 milliards.

Étendue du territoire : 41.424 kilomètres carrés.

En ce qui concerne la Principauté de Monaco, on peut dire, que pour la seule propriété bâtie (Domaine non compris), sa valeur n'est pas inférieure à 150 millions. On voit donc que la Principauté, quoique d'une superficie infime par rapport aux grands États de l'Europe (1 k. 5), peut, toutes proportions gardées, non seulement rivaliser avec eux par sa richesse, mais se classe aux premiers rangs.

Eu égard à l'étendue du territoire, il est peu de pays qui ont attiré autant de capitaux, et ont vu pareil crédit découler des bases solides de la propriété foncière.

C'est bien là le meilleur indice de la prospérité de la Principauté.

E. IZARD.

A PROPOS DU CENTENAIRE DE BUFFON

On vient de célébrer le bicentenaire de la naissance de Buffon. Il semblera, peut-être intéressant de citer ici quelques-unes des anecdotes les plus curieuses concernant le Grand Naturaliste du XVIII^e siècle.

Le châtelain de Montbard passait, à la Cour, pour posséder dans son parc un grand nombre de chevreuils renommés par la finesse de leur chair. Un jour à Versailles, Louis XV fut pris de la fantaisie d'en goûter et il fit dire à Buffon de lui en envoyer quelque spécimen. Le naturaliste, par malheur, n'en avait qu'une moitié à ce moment dans son garde-manger. Il l'adressa néanmoins au roi en le priant « de ne voir, dans l'envoi de cette pièce si peu digne d'être présentée à Sa Majesté, que l'empressement qu'il avait de répondre immédiatement à son désir ».

Louis XV, à son tour, renvoya aussitôt au naturaliste la moitié d'un pâté qu'il avait fabriqué lui-même avec le duc d'Aumont.

— De cette façon, dit le roi, nous serons quittes et M. de Buffon ne balancera plus à m'envoyer une moitié de chevreuil...

Buffon était un grand dormeur. Aussi, l'abus du sommeil l'empêcha-t-il longtemps d'accomplir à son gré la tâche qu'il avait entreprise. Lorsqu'il commença à travailler à son *Histoire Naturelle*, il prit pourtant une résolution énergique : il s'imposa d'être debout tous les jours à cinq heures en été, à six heures en hiver. Son valet de chambre, Joseph, stylé en conséquence, devait recevoir un écu chaque matin pour le réveiller et le faire lever à l'heure dite. Pour obtenir ce résultat, tous les moyens lui étaient permis.

Un jour, Buffon, étreint par le sommeil, ne voulait absolument point quitter son lit.

Joseph le tira par les pieds.

— Vous êtes un insolent ! criait Buffon, sortez ! je vous chasse !

L'autre sortit, en effet, mais pour revenir aussitôt avec

une cuvette pleine d'eau glacée qu'il lança à la volée sur son maître, s'exqu Coastant cette fois, non sans inquiétude sur les conséquences de son geste.

Peu après, un coup de sonnette le rappela, tout tremblant.

— Donne-moi du linge, mon bon Joseph, lui dit Buffon en riant, car tu m'as trempé jusqu'aux os... Mais tu as bien fait, et voici ton écu, bien gagné ce matin...

— Je dois à ce garçon-là, disait-il encore à la fin de sa vie, trois ou quatre volumes de l'*Histoire Naturelle*...

Buffon ne fut père qu'une fois — et il avait alors cinquante-sept ans. Il donna à son fils pour parrain et marraine, deux pauvres de la paroisse, bien que cet honneur fût recherché par les plus illustres personnages.

Ce fils, du reste, — s'il faut en croire la chronique, — ne passa jamais pour un phénomène.

Un soir, bien des années après, dans les salons de la duchesse de Lévis-Mirepoix, le laquais annonçait :

— M. de Buffon !

— M. de Buffon, mais je le croyais mort ! s'exclama M^{me} de Choiseul-d'Amboise,

En effet, madame, dit Rivarol ; celui que vous voyez entrer n'est que le plus pauvre chapitre de l'*Histoire Naturelle* de son père.

Terminons par une des pages pittoresques que Sainte Beuve consacre au célèbre gentilhomme bourguignon :

BUFFON À MONTBARD

Le pavillon de travail de Buffon était à l'extrémité de ses jardins, et l'on y arrivait de terrasse en terrasse en montant. Dès six heures du matin, il s'y rendait chaque jour. En plein été, il travaillait dans un cabinet très élevé, et dont la voûte ressemblait à celle des églises et des anciennes chapelles.

« M. de Buffon, dit M^{me} Necker, pense mieux et plus facilement dans la grande élévation de sa tour, à Montbard, où l'air est plus pur ; c'est une observation qu'il a faite souvent. »

Là, dans une salle nue, devant un secrétaire de bois, il méditait, il écrivait. Point de papiers devant lui, point de livres entassés ; toute cette érudition et cette papeterie ne faisaient que gêner Buffon. Un sujet profondément médité, la contemplation, le silence et la solitude, c'étaient là sa matière et ses instruments. Dans un autre cabinet un peu moins élevé et moins froid que le premier, et où il travaillait aussi, il n'y avait de plus pour ornement, sur la muraille, que la gravure de Newton, — le grand interprète de la nature. On a voulu plaisanter sur la toilette que Buffon faisait avant de se mettre à écrire. Buffon, dès son lever chaque matin, avait l'habitude de se faire habiller et coiffer selon l'usage du temps ; il croyait que le vêtement de l'homme fait partie de sa personne. Hors de là, tout, dans son cabinet de travail, exprimait la simplicité. Hume a rendu l'impression que Buffon fit sur lui en disant que, pour le port et la démarche, il répondait plutôt à l'idée d'un maréchal de France qu'à celle d'un homme de lettres. L'empreinte des plus hautes idées était sur sa physionomie. « Des sourcils noirs, ombrageant des yeux noirs très actifs », ressortaient encore plus sous de beaux cheveux blancs. L'élévation, le calme, la dignité, la conscience de sa force, c'était ce qui se marquait dans toute sa personne.

Un bon sens grandiose, régnait en lui et réglait tout autour de lui.

« Buffon vit absolument en philosophe, a dit un judicieux observateur ; il est juste sans être généreux, et toute sa conduite est calquée sur la raison. Il aime l'ordre, il en met partout. »

Avec cette justice parfaite et cette bonté qui dérivait de la règle et du tempérament, il ne cessa de faire du bien dans ses alentours, et les gens de Montbard l'adoraient.

NOTES D'UN CURIEUX

Le maréchal Bugeaud, pendant ses campagnes au milieu des oasis africaines, se révélait passionné pour la chasse.

— Hé ! Eynard, Péliissier, Trochu, s'écriait-il un jour, pendant une razzia, sur la frontière marocaine, venez donc voir notre récolte... — et il tâta, chaque pièce. Regardez ! de véritables canards en caisse, des pelotes de graisses.

Il les plumait sur le dos, lentement, puis ajoutait : C'est le cas d'inviter nos colonels. Quelle bonne et excellente idée le général a eue de nous amener séjourner ici ! Combien de pièces ?

Un soldat dénombra :

— 56 gazelles, 5 sangliers, 47 lièvres, 8 chacals, 4 renards, 2 lynx, 17 outardes, 8 grues, 63 perdrix, 37 canards, 44 sarcelles, 78 bécassines, 94 pluviers, 43 courlis, 112 gougas, en tout 618 pièces !

La chasse avait duré toute la journée du 22 octobre 1847. Ils étaient environ soixante à y participer. Combien, aujourd'hui, en rapporteront autant dans leur gibecière ?

Les pattes de mouches. — Les autographes de Shakespeare sont, paraît-il, d'une extrême rareté. On n'en connaît guère que sept, dont trois sont contestés par quelques experts. Celui qui se trouve au British Museum de Londres — c'est le plus important — a été payé par ce musée la bagatelle de 78.000 francs.

Un collectionneur d'autographes très connu à Chicago, et dont la compétence égale la richesse, vient de proposer, par la voie des journaux, 100.000 dollars, soit un demi-million de francs, à celui qui lui procurera une lettre ou un écrit quelconque du poète anglais. Il se déclare même disposé à payer cette grosse somme pour une seule signature, dûment authentique, bien entendu, du célèbre dramaturge.

Vous entendez, une seule signature.

L'autographe simplifié !

La protection des sites et des monuments en Suisse. — Un mouvement considérable, entretenu par l'active propagande de tous les amis des beautés naturelles ou historiques de la Suisse, se produit depuis quelques mois dans la Confédération toute entière. Il s'est accentué depuis la reprise, par M. Golliez et l'ingénieur X. Imfeld, de la question d'établissement d'un funiculaire au Cervin.

Déjà en juin 1892, l'Assemblée fédérale accordait à MM. Heer-Betrix et X. Imfeld, la concession pour la construction et l'exploitation des chemins de fer du Gornergrat et du mont Cervin. Le premier de ces funiculaires est en activité depuis quelques années, mais la concession du second étant périmée, en janvier dernier MM. Golliez et Imfeld en ont demandé le renouvellement au Conseil fédéral.

Ce fut un défi à tous ceux qui ont le culte de la montagne. Immédiatement une commission fut constituée par la ligue pour le *Heimatschutz* (protection des sites), le Club alpin suisse, etc

On décida d'adresser au Conseil fédéral une pétition pour qu'il refuse la concession. Des listes furent envoyées jusque dans les plus petits hameaux. On a recueilli déjà plus de 25.000 signatures, et la lecture des polémiques auxquelles donne lieu cette affaire est assez divertissante.

Une dame a dédié au Cervin les vers suivants qu'on trouve imprimés sur des cartes illustrées, éditées pour les besoins de la cause :

Assez ! épargnez-nous vos projets monstrueux !
Respectez le géant qui libère et qui tue
Et crache l'avalanche à la face de ceux
Qui disent tout bas : « Hier la Jungfrau s'est vendue ;
Il faut que le Cervin demain se prostitue ! »

En effet, la Jungfrau a dû subir le rail et le wagon, et coïncidence singulière, au moment même où tant de voix s'élèvent contre la « profanation » du Cervin, la Compagnie du chemin de fer de la Jungfrau a décidé de continuer les travaux interrompus il y a trois ans, et de pousser jusqu'au Jungfraujoch, à 3.400 mètres d'altitude. On sait que la voie actuelle s'arrête à la station de la Mer de Glace à 3.161 mètres. Mais la Compagnie du Jungfraubahn jouit d'une situation établie et ne saurait être en cause.

Le sort de la délicieuse petite île de Saint-Pierre (lac de Biemme), où Rousseau vécut, fait aussi trembler

bien des artistes. L'île appartient à l'hôpital de Berne, et se trouve à peu près dans l'état où la vit Rousseau. Mais elle est d'un mauvais rapport et l'hôpital songe à la vendre.

Bœcklin et Wagner. — C'est du carnet d'un peintre du nom de Lasius que cette histoire est tirée. Wagner avait invité Bœcklin à venir le voir dans une villa des environs de Naples où il se trouvait en villégiature. Il faisait une chaleur intense et Bœcklin était à peine en route qu'il se reprochait déjà d'avoir accepté cette invitation ; il transpirait à grosses gouttes, avait faim et se sentait tourmenté d'une soif impérieuse. L'absence d'un verre de bière ou de vin en pareille circonstance était pour lui le pire supplice. Quand il arriva chez Wagner, on le fit attendre dans une pièce attenante au salon, où, pendant qu'il souffrait de la soif, on le régala en continuant la musique commencée avant son arrivée. Enfin Wagner parut, et sa première parole fut de demander à Bœcklin ce qu'il pensait des fragments qu'il venait d'entendre, hélas ! bien malgré lui. « Je pense que je vais mourir de soif », répondit le peintre avec une fureur à peine contenue. — « Ah ! sans doute, reprit Wagner, vous ne comprenez rien à la musique. » — « Tout autant, je suppose, que vous-même à la peinture », s'écria Bœcklin, incapable de se contenir plus longtemps. Il salua le maître, sortit de la villa et se dirigea en hâte vers le cabaret le plus voisin, où il passa le reste de la journée à boire de la bière en admirant la campagne. Il ne fut plus jamais question d'une rencontre amicale entre Bœcklin et Wagner.

Il faut manger des tomates. Un médecin en absorbe avec excès depuis deux ans, et ses douleurs rhumatismales ont disparu. Mais voici des analyses qui datent d'hier et que vient de faire M. Albahary. Les résultats ont été transmis à l'Académie des Sciences par M. A. Gautier. Analyse complète du fruit du *Lycopersicon esculentum* ou *tomate*.

M. Albahary a trouvé 93 % d'eau, des matières azotées 1 %, des graisses, de la cellulose et divers sucres : glucose, levulose et surtout saccharose. Il a dosé : acide citrique 0,48 % du fruit frais, acide malique 0,09 %, acide oxalique 0,001 %. Ainsi la tomate ne renferme que 1 cent millième d'acide oxalique, c'est à dire que 100 grammes de tomate ne contiennent que 1 milligramme d'acide oxalique.

Conséquence : les malades, citrates étant excellents pour les arthritiques, il s'ensuit que, décidément, il faut abandonner la vieille opinion classique sur la nocivité de la tomate chez les rhumatisants, gouteux, et la recommander, au contraire, à tous ceux auxquels elle était défendue. C'est une petite révolution en diététique... qui sera très goûtée de ceux qui se privaient, par ordre, de l'usage des tomates.

— Le manuscrit de la première sonate de Beethoven, qui se trouvait en la possession d'une collectionneuse anglaise, Miss Harriet Chichele-Plowden, morte récemment à Folkestone, a été donné par le testament de la défunte au British Museum, en même temps que les manuscrits de dix quatuors de Mozart. On désirerait peut-être avoir des renseignements plus précis quand il s'agit d'œuvres aussi importantes ; Beethoven a écrit trente-deux sonates pour piano, dix pour piano et violon, cinq pour piano et violoncelle, une pour piano et cor, une pour piano à quatre mains ; Mozart a composé au moins vingt-six quatuors ; les indications données sont, on le voit, tout à fait insuffisantes pour permettre d'identifier les ouvrages légués au musée britannique.

A propos des moustiques, le docteur C. Monod, pense que la poudre de pyréthre, projetée avec un soufflet, doit tuer les moustiques comme elle tue les mouches. Un autre parle de la bienfaisante influence des plantations de peupliers. Mais en quoi consiste-t-elle ? Les moustiques sont-ils attirés par les arbres, ou bien les arbres, en asséchant le sol, suppriment-ils les moustiques ?

Enfin il existe une troisième recette : Avez-vous des

moustiques dans votre chambre? Faites apporter un plat d'oignons crus et coupez-les en morceaux. Mettez-les sur la table de nuit. Il paraît que cela dégoûte les moustiques. Vous aussi peut-être? Oui, pour commencer. Mais on s'y fait, dit mon correspondant. Cela n'est pas le cas pour les moustiques qui vont (pleurer?) à l'autre bout de la chambre. Le remède est simple.

— Les Américains, que n'effraie aucune audace, avaient déjà changé des maisons de place, sans les démolir: ils avaient même reculé de 100 mètres un immense hôtel que la mer venait battre, en le faisant glisser sur des rails, traîné par vingt locomotives, mais ils n'avaient pas encore déplacé un énorme immeuble, contenant un théâtre avec toute sa machinerie, la salle, la scène et ses dépendances. Figurez-vous le théâtre de la Gaité transporté à quatre-vingts mètres plus loin que son emplacement actuel! C'est ce que font en ce moment nos voisins d'outre Océan: le théâtre Montank, à Brooklyn, se trouvait dans le centre d'une nouvelle voie à percer. Que faire? On a commencé par établir un immense plancher placé sur des rails, et muni d'un nombre considérable de roues en fer. Petit à petit on l'a glissé, au niveau du sol, sous l'édifice, que l'on sciait au fur et à mesure. Une fois le tout sur le plancher, on a commencé à le tirer au moyen de cabestans mus par des hommes. Le mot d'ordre est « très doucement et très sûrement ». Toute la journée, une foule énorme suit l'opération, le mouvement est presque insensible, mais cependant le théâtre est en marche. Le constructeur pense finir en trois semaines, mais il est probable que cela durera plus longtemps.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco, 30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le lundi neuf septembre 1907, à deux heures du soir, à la Villa Les Turquoises, pont de la Rousse à Monte Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers consistant en buffet, servante, table, chaises et glace biseautée, le tout en chêne sculpté, tableaux, bibelots, lit complet, armoire à glace, table de nuit et commode psyché, lavabo, glaces, pendules et candélabres, armoire à linge, volumes divers, lingerie, verrerie, vaisselle, batterie de cuisine, etc.

Au comptant.

Charles TOBON.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco, 30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le mercredi onze septembre 1907, à deux heures du soir, à la Villa des Genêts, Avenue Saint-Michel, à Monte-Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers consistant en: lit complet, lit pliant, armoire à glace, table de nuit, toilette avec garniture, armoire à linge, glaces, pendules et candélabres, fauteuils, guéridons, chaises, lampes électriques, rideaux, tentures, tapis, buffet, tables, lingerie, vaisselle, batterie de cuisine, etc.

Au comptant.

Charles TOBON.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

BRASSERIE

ET DES ÉTABLISSEMENTS FRIGORIFIQUES

DE MONACO

Au Capital de 1.450.000 francs

Siège social à Monaco (Principauté).

Le premier coupon des obligations émises par la Société est payable à partir du 1^{er} septembre au siège social de la Société, à Monaco, quartier de Fontvieille, tous les jours de 3 à 5 heures.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION: Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vias, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco:

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0^f 25.

Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

EINTURERIE DE PARIS - A. CRÉMIEUX

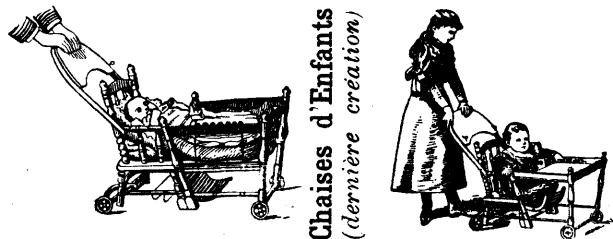
Usine à Beausoleil. — Magasin: villa Paola, 25, boulev. du Nord **Monte Carlo**

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest

MONACO (Condamine)



Installations à forfait. — Réparations de Meubles
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur: Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES

ET SIROPS

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES

Maison **Colly-Joffredy**

(ENTREPOT MONÉGASQUE DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)

21, Boulevard de l'Ouest -- Téléphone 1-41

ON LIVRE A DOMICILE

Seul dépositaire de la Brasserie RUBENS

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS: 4 francs — UN AN: 14 francs
EDITION 2: contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS: 8 fr. 50 — UN AN: 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 25 au 31 Août 1907.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Cannes	vap. Amphion, fr.	Mattei	March. div.
Id.	b. Marceau, fr.	Basset	Sable.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Graglia	Id.
Id.	b. Ville-de-Cannes, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.
Id.	b. Fortune, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Joséphine, fr.	Cassinelli	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Tassis	Id.

DÉPARTS du 25 au 31 Août.

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Amphion, fr.	Mattei	March. div.
Menton	chal. Marie-Alfred, fr.	Fabbri	Briques
Cannes	b. Marceau, fr.	Basset	Sur lest.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Graglia	Id.
Id.	b. Ville-de-Cannes, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.
Id.	b. Fortune, fr.	Gandillet	Id.
Id.	Joséphine, fr.	Cassinelli	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Tassis	Id.